

DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT RÉSIDENCE BEAUJOUR

74 rue Stanislas Torrents, 13006 MARSEILLE

04 91 07 80 00 / 06 83 69 59 98

habitat@aqjt.asso.fr

DESCRIPTIF RAPIDE DE NOS PRESTATIONS

1. TARIFS 2023***

Appartements de type Studio	420,67 € (18 m ²)
Appartements de type T1 mezzanine (pour 1 ou 2 personnes)	524,83 € (23 m ²)
Appartements de type T1 bis (pour 2 personnes)	524,83 € (de 30 à 34 m ²)
Places de parking disponibles en sous-sol	à partir de 70 €

***L'électricité des appartements, l'assurance et la taxe d'habitation ne sont pas comprises dans le loyer.

2. LES CHARGES NON COMPRIS À AJOUTER

- Provision sur consommation d'eau : 10,00 € par mois et par appartement, l'eau est relevée au minimum une fois /an avec un ajustement sur consommation réelle.
- L'électricité est à souscrire directement auprès d'un fournisseur à votre nom (EDF N° 0810 060 333).

3. LES CONDITIONS DE LOCATION

Les appartements sont meublés et équipés (évier, plaques chauffantes, frigo, table, chaises, lit, placard, rangement, prise TV et téléphone, compteurs d'eau et d'électricité individuel).

Le prélèvement automatique du loyer s'effectue vers le 2 de chaque mois en cours après réception des APL.

Le bail est d'un an, reconductible tacitement.

4. DÉPÔT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie est ENCAISSÉ et il est équivalent à un mois de loyer hors charges.

Cette somme est encaissée et sera reversée au locataire dans un délai de 2 mois à compter de la date de fin de préavis (déduction faite des éventuelles retenues pour détériorations).

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

1. A fournir par le futur résident

- 1 photo d'identité
- 1 photocopie de votre pièce d'identité (CNI, Passeport, Titre de séjour)
- 1 photocopie de votre attestation et de votre carte d'assuré social
- justificatifs de revenus (bourse, aides diverses, 3 derniers bulletins de salaires et contrat,...)
- 1 certificat de scolarité, stage ou formation pour les étudiants
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal
- 1 dernière quittance de loyer ou attestation d'hébergement

2. A fournir par le garant ou les garants

- 1 attestation de caution solidaire de la personne se portant garante (page 4)
- ses 3 derniers bulletins de salaires ou justificatifs de revenus, son contrat de travail (CDI)
- Carte d'identité, son n° Téléphone, ses 2 derniers Avis d'Imposition, son RIB
- Une quittance d'EDF de moins de 3 mois ou taxe d'habitation ou taxe foncière.

Votre dossier ne sera instruit qu'à réception de tous les documents demandés :

Le demandeur

Nom, Prénom.....

Nationalité :

(si vous n'êtes pas français joindre une copie votre titre de séjour en cours de validité)

Date et lieu de naissance.....à.....

Téléphone :/...../...../...../..... Email :.....@.....

N° DE SECURITE SOCIALE : N° D'ALLOCATAIRE (CAF): ...

Date d'entrée souhaitée :/...../.....

Type de logement demandé ?

- Studio simple
- Studio Mezzanine
- T1 BIS en colocation ou en couple / Nom de la seconde personne

Liste des documents à fournir après acceptation du dossier

- Un chèque de caution (dépôt de garantie) encaissable équivalent à un mois de loyer
- ATTESTATION ASSURANCE locative et de responsabilité civile au plus tard le jour de la signature du bail

ACTE D'ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE

L'article 22-1 de la loi du 6 Juillet 1989 :

« - Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.

La personne qui se porte caution fait précéder sa signature de la reproduction manuscrite du montant du loyer et des conditions de sa révision tels qu'ils figurent au contrat de location, de la mention manuscrite exprimant de façon explicite et non équivoque la connaissance qu'elle a de la nature et de l'étendue de l'obligation qu'elle contracte et de la reproduction manuscrite de l'alinéa précédent. Le bailleur remet à la caution un exemplaire du contrat de location. Ces formalités sont prescrites à peine de nullité du cautionnement ».

Compléter

« Je, soussigné(e)

Demeurant

à

.....

.....

...

.....

Né le..... à.....

Je déclare d'ailleurs avoir pris connaissance de l'article 22-1 de la loi du 6 Juillet 1989 dont le texte m'a été remis et je « complète et recopie » de ma main l'engagement pour respecter les obligations légales :

« Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance de l'article précité ci-dessus et déclare me porter caution solidaire de Mr, Mme.....pour la somme mensuelle de€, somme correspondante à un mois de loyer Charges Comprises. J'ai été informé que ce montant varie contractuellement au premier juillet de chaque année et je reconnais avoir pris connaissance du bail dont une copie m'a été remise.

En cas de non-paiement des loyers, des charges et des réparations locatives, de tous intérêts et indemnités dûment constatés pour l'appartement attribué situé au 74 rue Stanislas Torrents, 13006 Marseille, je m'engage en exécution du bail qui a été consenti pour une durée de 1 an entre l'AAJT et Mr, Mme..... ainsi que pour la période correspondant aux six prochaines reconductions du dit-bail, à régler les sommes dues en lieu et place de Mr ou Mlle, sur simple réclamation de la part de l'AAJT sans bénéfice de discussion ni de division.

J'ai bien compris que je m'engage par le présent acte de caution solidaire, à régler une somme qui pourrait être supérieure au loyer mensuel noté ci-dessus, en cas de dette locative cumulée (plusieurs mois de loyers , de charges impayés et de réparations locatives), de la part de Mr, Mme.....

Fait à Marseille, le :.....

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature

Recopier ce texte sur une feuille libre sinon la caution solidaire ne sera pas recevable.